

SÉCURITÉ MARITIME

La DIRM NAMO a pour mission d'assurer la sécurité maritime. Son action inclut des mesures de prévention des risques comme le contrôle de la sécurité des navires professionnels et de leurs équipements, la mise en œuvre de dispositifs de sécurité de la navigation maritime : signalisation maritime, surveillance du trafic maritime, information nautique. Elle est également en charge de la coordination de la sauvegarde de la vie humaine en mer.

2 709 aides à la navigation maritime

La DIRM NAMO gère

- 2 709 aides à la navigation maritime (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises/espars*), dont 929 établissements dits actifs (à optique lumineuse),
- 45 % des phares français : le Finistère est le département qui en concentre le plus.



La DIRM NAMO a en charge les aides à la navigation maritime sur la façade s'étendant de la baie du Mont Saint-Michel à la baie de l'Aiguillon-sur-mer au droit de l'île de Ré.

Elle assure tout au long de l'année un taux de disponibilité de près de 98 % des équipements de sécurité maritime indispensables



aux navigateurs pour parer les principaux écueils de secteurs très fréquentés et pour bénéficier d'un jalonnement des chenaux d'accès aux ports.

1 481
interventions
de maintenance
en 2018



Parmi les nombreux travaux de rénovation effectués en 2018 :

Dans les Côtes-d'Armor : la rénovation de l'alimentation électrique du phare des Roches Douvres et du phare du Herpin, la réfection et la remise en peinture de la maçonnerie de plusieurs tourelles, la réfection de la cale d'Harbour (hélicoptage de béton) et celle de l'accès au phare du Paon.

Dans le Finistère : la pose de la potence du phare d'Ar-Men, la réfection de coupoles des phares de

Tévenec et des Pierres Noires et celle de la peinture de tourelles et feux, ainsi que la modernisation des coffrets de commandes des feux des phares de Saint-Mathieu et du Créac'h, la rénovation de la production électrique du phare de Penfret, la réfection de la tourelle Rousse ar men du.

Dans le Morbihan : la modernisation des feux de Port-Haliguen, la rénovation complète du balisage du

port de Locmaria à Groix.

En Loire-Atlantique : la fabrication et la pose du feu de Loire de Basse-Indre, le piquage de la peinture du phare de Saint-Gildas, le ravalement et le changement de porte du feu de port de Pornichet.

En Vendée : la réfection de la coupole du phare des Dames, la rénovation électrique et la reprise de la maçonnerie du phare des Barges.

5 150
opérations
coordonnées
en 2018

Les opérations coordonnées par les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage de la DIRM NAMO (CROSS Corsen et CROSS Étel) s'étendent de la baie du Mont-Saint-Mi-



9 795 personnes ont été impliquées dans les opérations coordonnées, dont 6 340 dans l'interrégion. 87 décès ou disparitions, dont 61 dans l'interrégion, sont à déplorer.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) assure 54 % des interventions des moyens nautiques engagés dans l'interrégion (56 % du temps). Parmi les autres acteurs figurent notamment les pompiers et les autres navires présents sur zone.

chel à la frontière espagnole (recherche et sauvetage, assistance aux biens, sûreté des navires et opérations diverses).

Huit opérations sur 10 impliquent un « flotteur ». Avec 76 % des opérations impliquant un « flotteur », le segment « plaisance, voile légère et loisirs nautiques » domine l'activité. La plaisance à elle seule représente 60 % de ces opérations.

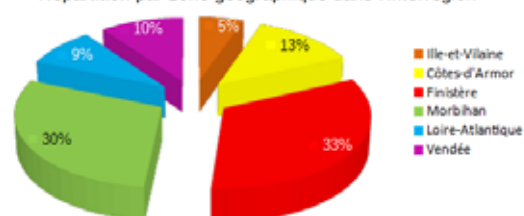
6 844 moyens ont été engagés sur la façade Manche Ouest/Atlantique dont 4 950 dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest (72 %) pour une durée totale d'intervention de 10 202 heures (77 %) dans l'interrégion.

Les pompiers sont les principaux intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des moyens terrestres. Participent également la gendarmerie, la Marine nationale grâce aux sémaphores, et le Centre de consultation médicale maritime de Toulouse ainsi que le SAMU de coordination médicale maritime.

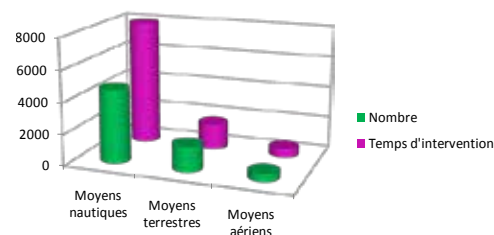
La majorité des opérations a lieu pendant la saison estivale.

Parmi les opérations coordonnées en 2018, 3 673 opérations concernent directement l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest, résultat marqué également par le segment « plaisance, voile légère et loisirs nautiques ».

Répartition par zone géographique dans l'interrégion



Répartition des moyens mis en œuvre sur la façade manche Ouest/Atlantique



La Sécurité civile figure au premier rang des intervenants pour les moyens aériens (49 % du temps d'intervention), suivie de la Marine nationale et de la Gendarmerie nationale. Les Douanes mais également des administrations étrangères peuvent aussi prendre part aux opérations.

La SNSM est très présente dans l'interrégion avec :

- 61 stations permanentes,
- 112 moyens nautiques,
- 1 242 bénévoles.

Source : SNSM

Son pôle national de formation est situé à Saint-Nazaire.

L'association loi de 1901 reconnue d'utilité publique a inauguré en 2018 son



nouveau pôle de soutien de la flotte à Saint-Malo. Une dizaine de salariés y travaille.

Ce pôle réunit sur un seul site des magasins, de l'expertise et la fonction centralisée de la gestion de la maintenance (GMAO). Un système de hotline se met en place dans une vraie dimension de soutien centralisé. Les équipes sont mobiles et peuvent être amenées à se rendre dans les stations.

La surveillance de la navigation maritime

Les deux CROSS de la DIRM NAMO assurent également la surveillance de la navigation maritime (suivi du trafic maritime, détection des situations à risque, information nécessaire à la sécurité du trafic).

Le CROSS Corsen a notamment en charge la surveillance du dispositif de séparation du trafic (DST) d'Ouessant.

En 2018, 42 640 passages de navires de jauge brute supérieure à 300 UMS, soit une moyenne de 117 navires par jour, ont été enregistrés dans le

DST d'Ouessant. Ce trafic est stable.

275 millions de tonnes de marchandises dangereuses et/ou polluantes ont été déclarées.

1 329 transits de navires à passagers ont également été enregistrés, hors desserte des îles d'Iroise, dont 590 paquebots et 739 car-ferries.

La capacité des grands navires de charge ou à passagers continue d'augmenter.

À titre d'exemple, parmi les plus grands navires ayant emprunté le DST d'Ouessant en 2018, des porte-conteneurs de 400 mètres de long et de près de 20 000 EVP, des pétroliers de 320 000 tonnes de port en lourd et des paquebots transportant jusqu'à 5 500 passagers lors de leur transit.



© Jérôme Couroucé - Terra

La sécurité des navires

La DIRM NAMO réalise les inspections de navires étrangers en escale dans les ports de l'interrégion grâce à ses cinq centres de sécurité des navires (CSN) répartis sur le littoral. Ce contrôle s'effectue dans le cadre du Mémoire de Paris* (contrôle des navires par l'État du port). La DIRM NAMO assure un taux de réalisation de 112 % par rapport à l'objectif annuel fixé par la Direction des affaires maritimes dans le cadre des objectifs établis par l'Agence européenne pour la sécurité maritime. Sept navires inspectés ont fait l'objet d'une détention en 2018. Des contrôles de la teneur en soufre des combustibles sont également exécutés sur des navires étrangers. 97 contrôles documentaires, soit 114 % de l'objectif fixé, et 26 prélèvements à bord avec analyse en laboratoire (100 % de l'objectif) ont été réalisés en 2018.

165
contrôles de
navires étrangers
3 750
contrôles de navires
français

La DIRM NAMO effectue également les visites de sécurité des navires professionnels français au titre de l'État du pavillon. L'objectif est de vérifier la conformité des navires aux réglementations internationales, communautaires et nationales en matière de sauvegarde de la vie humaine en mer, d'habitabilité, de normes sociales et de prévention de la pollution. 59 % sont des visites périodiques, 38 % des visites spéciales (incluant des visites inopinées, de coque à sec, sur réclamation de l'équipage ou de suivi de chantier), et 3 % des visites de mise en service de navires. 69 % des visites de sécurité concernent des navires de pêche professionnelle.

La commission régionale de sécurité (CRS) est une commission administrative à caractère consultatif, avec des attributions en matière de sauvegarde de la vie humaine, d'habitabilité et de prévention de la pollution. Cette commission d'études siège auprès

du directeur interrégional de la mer. Elle est composée de représentants de l'administration, de professionnels du secteur maritime, que ce soit de la pêche ou du commerce, de l'Agence nationale des fréquences, d'une société de classification habilitée, ainsi que d'experts reconnus pour leurs compétences. Les décisions prises après avis de la CRS sont notifiées aux armateurs, ou à leurs mandataires.

Commission
régionale de
sécurité :
137 dossiers,
9 sessions

La DIRM NAMO met en œuvre le système de management de la qualité de la Direction des affaires maritimes (DAM). Parmi les processus pilotés dans ce cadre qui intéressent directement la DIRM NAMO, se trouvent outre les ressources humaines et la délivrance des titres de formation professionnelle maritime, la commission régionale de sécurité, la mise en service des navires, le suivi des navires en service et le contrôle par l'État du port.



© Laurent Mignaux - Terra